

## **7840 - Retarder les paiements dus à la banque pour échapper à l'intérêt**

---

### **question**

Il a contracté un prêt à intérêt exigible dans les sept années suivant la signature du contrat. Au delà de cette période rien ne lui sera réclamé (c'est-à-dire que le règlement intérieur de la banque considère cette dette comme irrécupérable).

S'il se met à rembourser la dette immédiatement, on lui réclamera des intérêts, mais s'il le fait après sept ans, on ne lui réclamera pas d'intérêt, mais seulement le capital. Lui est-il permis de faire cela ?

### **la réponse favorite**

La question a été soumise à son éminence Cheikh Muhammad ibn Salih al-Outhaymine (Puisse Allah lui accorder Sa miséricorde) et il a répondu que si le retardement du remboursement pousse les créanciers à se contenter du capital de la dette, il n'y a aucun mal à le faire. Allah le sait mieux.